

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS397

présenté par

Mme Leboucher et les membres du groupe La France insoumise - Nouveau Front Populaire

ARTICLE 45

Avant l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« I A. – Deux trimestres pour 3 % de femmes, éligibles aux carrières longues et mères de familles, contre le maintien de la retraite à 64 ans pour toutes. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe La France Insoumise se justifie par son dispositif même.